RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

## ZONE DE DISTRIBUTION : CREON

### Conclusion sanitaire

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité.

### Indicateur global de qualité

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ROCHON 2.

L'eau subit un traitement de déferrisation et de désinfection avant d'être distribuée sur le réseau.

Votre réseau alimente de façon permanente 4880 personnes sur 1 commune (CREON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX BONNETAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

**TEMPÉRATURE**

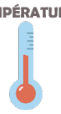

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

**PLOMB**

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**ADOUCISSEUR**

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **31**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

### NITRATES

**A** Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **0,321 mg/L**
Valeur maxi : **0,5 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A** Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **221**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### FLUOR

**A** Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **22**
Valeur moyenne : **1,34 mg/L**
Valeur maxi : **1,4 mg/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **19,8 °f**
Valeur maxi : **21,6 °f**

### FER

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **27,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **220 microgramme/L**

Édité le **28/05/2025**

UDI **033000393**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr